

# WOLFGANTZEN et son HISTOIRE

## La vie de tous les jours durant le 19ème siècle

Si on consulte les finances communales on apprend beaucoup de choses aussi bien sur la commune que sur la vie de ses habitants. Au milieu du 19ème siècle, un inventaire des biens mobiliers de la commune a été dressé. La richesse de la commune et de ses habitants a dû être la photo de ce descriptif.

A cette époque, il n'était pas question d'investissement. Toute la population travaillait pour survivre. Les bénéfiques, fruits du travail de la terre, suffisaient à peine pour subvenir aux besoins matériels de la famille.

### Inventaire du mobilier de la commune

En 1857 un inventaire du mobilier se trouvant à la mairie école a été dressé.

- 1 buste de l'Empereur en plâtre
- 1 table carrée avec 4 bancs (mobilier de l'école) en bois de sapin, en mauvais état.
- 1 table ovale en bois de sapin, en bon état.
- 1 fauteuil avec 12 chaises en bois de merisier, en bon état.
- 4 fourneaux en fer (mairie – école – corps de garde – logement de l'instituteur)
- 1 instrument pour les bestiaux gonflés (trocart) en cuivre.
- La mesure pour le recrutement (toise) en bois.
- Une urne en fer blanc pour les élections.
- Une armoire en bois de sapin divisée en 56 cases.
- 2 pots en fer dans la cuisine de l'instituteur.
- 1 boisseau et les dérivés anciennes mesures.

Différents registres et livres:

- Code civil 2 volumes brochés.
- Formulaire de l'état civil 4 volumes brochés.
- Annuaire des départements de 1846 1 volume broché.
- Code des Maires et des Adjointes 2 volumes brochés.
- Tableau des poids et mesures collé sur toile.
- Cartes de France et d'Europe collés sur toile.
- Collection de tableau de lecture sur carton 25 tableaux.
- Moniteur des communes 4 volumes en feuilles depuis son apparition jusqu'à ce jour.
- Instructions des receveurs municipaux 1 volume complet.
- Registre du comité local de l'instruction primaire de mars 1834: 1 cahier de 6 feuilles.

D'autres registres :

- Recensements de la population 1836 - 1841- 1846 - 1851- 1856. Etat des mendiants en 1841. Statistiques agricoles de 1826 à 1857. Registre des vaccinations et procès verbaux. Tableaux de recensement pour le recrutement de 1817 à 1856. Contrôle matrice de la garde nationale. Relevé des gardes nationaux de 1823 à 1848. Règlement et lois sur la garde nationale. Procès verbaux des garde-champêtre.

Afin de donner un aperçu des biens d'une famille, lors du décès des parents, le notaire a dressé un état des biens revenant aux enfants héritiers :

Une paire de sabots, des vieux souliers, une robe en demi lin (brune), un pot en fonte, un poêle en fer (mauvais état), une petite casserole (vieille), un vieux pot en fer (mauvais état), une écumoire, cinq fourchettes en fer, quatre cuillères, deux couteaux, deux vieilles serpettes, une petite hache, une houe, une pelle, une binette, une fourche, une vieille lampe à huile, deux verres à huile, un verre à boire, seize pièces de vaisselle en terre cuite, un rouet, une vieille huche à pain, une vieille béquille en bois, une pelle à enfourner, une meule à aiguiser, un petit marteau, quelques petits clous, un vieux pot de graisse, trois écheveaux de chanvre.

Suivent toute une liste d'articles de literie avec drap en kelsch entre autres. Un livre de prières avec trois images pieuses, un crucifix, une brosse à habits.

Il n'y a dans cet inventaire que des objets nécessaires à la vie courante. Aucun objet décoratif ou d'une réelle valeur marchande n'y figure.

La majorité de la population était paysanne ou ouvrier agricole, les revenus étaient fréquemment versés en nature et visaient à nourrir la famille.

### Acte de naissance de notre corps de Sapeurs Pompiers

La Révolution de 1789 introduisit le principe d'une garde nationale. La loi du 6 octobre 1791 mettait les communes dans l'obligation de disposer de pompes et de seaux à incendies, ces sinistres étant fréquents avec l'utilisation de lanternes à feu ouvert illuminées par une bougie ou par de l'huile.

La loi du 22 août 1795 divise la force publique en garde nationale en activité. La commune de Wolfgantzen vote dès 1813 les finances pour l'habillement du tambour de la garde nationale et l'entretien de cinq hommes au sein du bataillon cantonal de cette garde.

Le 9 juillet 1818, le Ministère de l'intérieur rappelle dans sa circulaire que : *Dans les communes ou la fourniture des seaux à incendies était imposée par d'anciens usages locaux, aux nouveaux mariés et étrangers admis à domicile dans la commune, que cette fourniture a un but d'utilité publique mais ne saurait obliger personnes.*

### Nouveau corps de garde et une pompe

Par délibération du 8 décembre 1828 fut décidé la construction d'un corps de garde la vieille bâtisse étant trop petite et délabrée. Celui -ci fut construit en 1829 au milieu du village (il se situait à l'emplacement actuel de la station de relevage des eaux usées en face de l'église catholique qui n'existait pas à cette époque) cette dépense s'élevait à 432 francs payée en 3 annuités.

Après approbation par le préfet, un accord avec le maître maçon Louis Ludolf habitant au village a été signé le 26 avril

1829 pour la construction d'un bâtiment de 20 pieds de long (6 mètres) 15 de large (5 m.) et 7 de haut (2,3m.) et devra contenir 2 pièces dont l'une servira de remise pour la pompe et l'autre pour loger la garde. En 1829 le maire Nicolas Kosmann touche 44 francs 90 pour couvrir les frais de déplacement à Mulhouse pour l'achat d'une pompe à incendie.

La même année, Jacques Wurffel touche 28 francs pour couvrir les frais de transport de cette pompe, il s'est déplacé avec une voiture hippomobile.

La pompe à incendies était également payée en 3 ans et a coûtée 900 francs, payable comme suit: 200 francs à la livraison et le reste en 3 termes égaux avec les intérêts de 5 %.

#### **Note détaillée de la pompe :**

Pompe à incendie 529 fr, 6 pieds de boyaux en cuir 19 fr, Une lance de 3 pieds 20 fr, 2 leviers 9 fr, 2 paires de vis de raccordement 20 fr, 1 chariot à 2 roues avec essieu en fer 127 fr, 2 échelles à l'italienne 30 fr, 1 avant-train à 2 roues à attacher au chariot 127 fr, boyaux en plus de 10 pieds 19 fr. Total: 900 fr.

Tous les ans, dans les dépenses ordinaires du compte administratif, figuraient les frais d'entretien de la pompe, du bâtiment, les frais d'éclairage et de chauffage mais également le salaire du crieur de nuit du corps de garde qui s'élevait à 25 francs en 1830.

**Nota.** A cette époque, le constructeur de pompes à incendies de Mulhouse qui fournissait des pompes aux communes était la maison Chéret. Cette pompe existe d'ailleurs toujours et était en état de fonctionner en 2003.

Le premier chef de corps, le sieur Michel Hemmerlé est nommé capitaine pour son bon commandement.

Les sieurs Michel Hemmerlé fils et Jean Kamper furent nommés lieutenant et sous lieutenant. Le 3 juillet 1831, en présence du maire, ceux-ci ont prêté serment et fidélité au Roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. La plupart de ces volontaires faisaient également partie de la garde nationale. Celle-ci fut dissoute en 1871.

Le 29 décembre 1875, un décret confirme la mission principale incombant aux corps des sapeurs pompiers, à savoir la lutte contre l'incendie. Les hommes devaient signer un engagement quinquennal. Les communes étaient tenues de prendre en charges les dépenses afférentes à l'entretien des hommes et du matériel.

## **Le social en ce début de 19ème siècle**

Malgré les charges importantes qui incombaient aux communes et aux habitants par voie de conséquence, le social était déjà bien développé. Vous avez pu remarquer que dans les registres en mairie, figure l'état des mendiants. C'est ainsi que l'on trouve dans les dépenses ordinaires les frais suivants :

- Entretien de l'enfance abandonnée.
- Frais d'entretien d'une indigente à l'hospice de Neuf-Brisach.
- Frais pour médicaments aux indigents malades de la commune.
- Loyer d'une chambre qu'occupe une indigente.
- Indemnités de la sage femme.
- Achat de matériels pour la sage femme.

Le 16 février 1832, le conseil municipal nomme M. Moeglin médecin cantonal et lui alloue en cette qualité un traitement pour les soins qu'il donne aux malades pauvres de la commune. En avril 1837 le docteur Herr est nommé médecin cantonal. Cinq centimes par habitant lui seront payés de la caisse communale prélevés sur les fonds des pauvres.

A partir 1843 : Indemnités du médecin vaccinateur. Le premier vaccin inoculé fut celui contre la variole. Les actes de l'état civil révèlent d'ailleurs un nombre important de décès d'enfants en bas âge. En 1840, secours aux incendiés de Bergheim. En effet le 24 avril de cette année, un incendie détruit 50 habitations de cette commune. Bien que les habitants de notre village ne soient pas riches, la solidarité fonctionne déjà lors de catastrophes.

## **Autres taxes et dépenses**

A cette époque chaque foyer possédait sa vache et élevait un porc et de la volaille. Afin d'avoir des natalités il faut un géniteur.

#### **Pourquoi un taureau communal:**

Sans parler du problème de consanguinité, pourquoi nourrir une bête dans chaque étable qui ne servait qu'à la reproduction. Les bœufs servaient comme bêtes de trait, les vaches nourrissaient la famille. Etant utilisé que pendant certains jours de l'année, cette bête était donc une charge pour les petites exploitations agricoles. Le taureau communal a été instauré. Dès 1830, une taxe est prélevée afin d'entretenir le taureau communal et même pour le bouc et le verrat.

**Nota.** Le taureau communal était en place jusqu'aux années 1955-1960). La liste des propriétaires de bovins était dressée annuellement et tenue à jour avec le nombre de vaches et de génisses que chacun possédait. Cette taxe s'élevait à 2,33 francs par tête en 1830. Les frais étaient à payer avant la St. Michel (29 septembre). La mise à disposition du taureau est mis aux enchères au moins offrant. Pour 1833, l'adjudication a eu lieu le 20 février et se montait à 200 francs annuellement, somme allouée à l'entretien et la nourriture de la bête. En 1833 une demande a été adressée au préfet pour l'acquisition d'un second taureau, on comptait alors 107 vaches au village.

#### **Taxe sur les chiens:**

Cette taxe a été introduite en 1857 et abolie en 1972 et était différente suivant des critères bien définis:

Chien de garde attaché dans la cour; Chien de garde en liberté; Chien de chasse; Chien de race; Chien d'appartement. Dans sa séance du 22 janvier 1924, le conseil municipal devait choisir entre deux lois celle résultant des lois du 2 mai 1855 ou celle du 31 juillet 1921. Après avoir étudié le contenu des 2 taxes, il se déclara pour la taxe résultant de la loi du 2 mai 1855 à savoir : 10 fr. sur les chiens d'agrément ou servant à la chasse et 5 fr. pour les autres.

Cette taxe est encore en vigueur dans certain pays, ex.: L'Autriche.

## **Les métiers dans nos villages**

Si vous feuilletez l'état civil de l'époque vous découvrez les métiers des habitants du village. L'activité des chefs de familles était mentionnée dans les actes de naissance. Ainsi on trouve un nombre assez important de "gardiens de troupeau" (6). Ces derniers gardaient les troupeaux qui paissaient dans les clairières de la forêt (pacage en forêt). Les journaliers, qui louaient leurs services à la journée pour effectuer divers travaux saisonniers, faucher, moissonner, travailler en forêt etc... Paysan, berger, forgeron, maréchal-ferrant, cordonnier-savetier, maçon, hacheur de paille, couvreur de paille, charpentier, tailleur de vêtements d'hommes, marchand ambulancier de volailles ou de graines, de gibiers, telle est la liste des métiers usuels rencontrés à cette époque.

Les emplois communaux: garde champêtre, appariteur, cantonnier, le messenger piéton (facteur).

En l'an III (1794) un poste des douanes françaises fut installé à Wolfgantzen (Vu sous les droits d'affouage). Un nombre important d'agents étaient employés. Ce poste de douanes était en place jusqu'en 1871. Après les guerres napoléoniennes, le 1er août 1815 l'armée impériale est supprimée. Des militaires viennent s'installer au village, Neuf-Brisach étant une ville de garnison. Cela explique la présence de 3 voir 4 cabarets au village.

### **Berger : un métier à risque...**

Le 9 août 1835, Philippe Heitzler à qui la garde des moutons est confiée signe le contrat suivant:

*"Le soussigné s'oblige à garder le bétail en toutes les saisons de l'année. Il se rend responsable de tous les délits que le troupeau pourrait commettre. Il répondra de tous les accidents et pertes occasionnés par sa faute et devra rembourser le dommage. Le berger touchera par an et par bête âgée d'un an : un demi boisseau de graine mélangée d'orge et de seigle et un quart de boisseau par agneau. (Un boisseau équivaut à 12,5 litres). Le salaire lui est dû le premier novembre pour chaque bête qui aura été conduite pendant 6 mois. Pour l'entretien de deux béliers d'une bonne espèce, il recevra la somme de 12 fr. qui sera répartie entre le nombre de moutons ou brebis d'un an".*

Nous avons parlé du pacage en forêt mais jusqu'en 1938, les chemins de champs étaient loués pour faire paître les chèvres, moutons et oies, ceux-ci étaient en herbe et tout ce que la nature donnait était utilisé. (Les orties pour nourrir les cochons par exemple)

## **Le commerce en ce siècle**

Située sur la route nationale reliant la France à l'Allemagne la commune n'a pas eu un grand essor commercial. Celui-ci s'est cantonné à Neuf-Brisach. Au début du 18<sup>ème</sup> siècle une auberge appartenant au prévôt Sylvestre Zimmerlin existait. Par après, une auberge et deux ou trois cabarets avaient pignon sur rue. En 1773 F.X Maechtlin était mentionné comme aubergiste sous l'enseigne "Au mouton blanc". Cent cinquante ans après, cette auberge est devenue "A l'agneau d'or".

A la fin du 19ème siècle, ce bel ensemble servait comme relais postal. Encore de nos jours, les bâtiments témoignent de ce passé ce qui a donné l'idée au propriétaire en 1991 soit un siècle plus tard de donner comme nom à l'établissement "A la calèche postale".

En 1807 Jean Furth et en 1810 Jacques Obrecht était inscrit lors de dépositions à l'état civil comme cabaretiers.

Un autre établissement a dû traverser le siècle car en 1789 le cabaret "Au cheval blanc" avait son enseigne. En 1841 lors du recensement André Husser était cabaretier au "Cheval blanc" connu de nos jours sous l'enseigne "A l'arbre vert" enseigne qui disparaîtra le 30 juin 2007.

Egalement en 1841, André Strudel et en 1850 Jean Michel Fischer, Mathieu Wurffel figuraient également comme occupant cette profession.

En 1861 venait s'ajouter André Schwander. Un boulanger a exercé son métier au village jusqu'au milieu du XXème siècle, Xavier Schmitt connu sous le pseudonyme de "Beck Xavier" (beck signifie boulanger en dialecte et en allemand). Toutefois

chaque ferme avait son four à pains et la cuisson se faisait pour la semaine. Les paysans portaient une certaine quantité de blé au moulin pour le transformer en farine.

A la fin du siècle 19<sup>ème</sup>, une épicerie tenue par la famille Schlecht approvisionnait les habitants en denrées consommables qu'on ne produisaient pas sois-même.

Ce magasin se situait sur l'angle en face de la mairie école (actuellement parking).

D'après l'état civil, des marchands ambulants passaient au village. Ainsi nous trouvons des marchands de graines, de volailles, de gibiers, de tissus.

### **Demande d'installation d'une chaudière à vapeur**

Le 23 octobre 1855 M.François Xavier Maechtlin dépose une demande en préfecture et au service des mines pour l'installation d'une chaudière à vapeur devant alimenter sa distillerie. Ces installations étant classées dangereuses et insalubres, avant d'obtenir le permis d'exploiter une information de commodo et incommodo qui dura 3 jours a été demandé par le Préfet. Personne ne s'étant présenté pour faire des observations, le procès verbal fut clos le 3 mars 1856 signé par M. Hemmerlé adjoint, le demandeur étant le maire. Ces installations, (chaudière à vapeur + alambic) devait produire de l'eau de vie de betteraves.

## **Fluctuations de population, les recensements**

En suivant les recensements successifs, les fluctuations de la population témoignent d'une démographie assez stable. En même temps, différents renseignements assez intéressants sont mentionnés. D'un recensement à l'autre, de nouvelles rubriques apparaissent.

### **Recensement de 1836**

Le premier recensement figurant aux archives est celui de 1836. 454 habitants étaient recensés.

### **Recensement de 1841**

La population du village était de 471 habitants répartis en 100 ménages. 392 catholiques, 79 protestants. Le maire de l'époque Nicolas Kossmann était Lieutenant Colonel en retraite. François Xavier Maechtlin était aubergiste, cultivateur et Adjoint au maire. Husser André et Strudel André étaient cabaretier.

### **Recensement de 1856**

Nombre d'habitants : 462. Hommes : 218, femmes : 244, 90 maisons, 106 ménages .

### **Recensement de 1861**

98 maisons étaient dénombrées, 101 ménages et une population de 217 hommes et 241 femmes soit 458 âmes. Si lors des recensements précédents on dénombrait 4 voir 5 bergers, cette année il n'en restait qu'un. Vu le différent qui opposait la commune à l'administration des forêts et des domaines jusqu'en 1858 et comme par la suite la commune ayant décidé d'abandonner le droit de pâture en forêt par délibération du 22 février 1863, la cause est sûrement trouvée! Plus de pacage en forêt, plus besoin de bergers.

Un nouveau cabaretier apparaît : André Schwander.

### **Recensement de 1866**

94 maisons sont comptées, 101 ménages, 214 hommes, 240 femmes soit 454 âmes dont 345 catholiques 109 protestants.

Apparaissait une nouvelle rubrique : Le degré d'instruction de la population:

14 ne sachant ni lire ni écrire. 40 sachant lire uniquement. 380 sachant lire et écrire. 20 dont on ne pu vérifier l'instruction. (Sûrement les enfants en bas âge) S'est rajouté le recensement du bétail :

Chevaux : 8 poulains 5 chevaux 50 juments : soit un total de 63 équidés.

Bovins : 10 veaux 20 taurillons 4 taureaux 40 bœufs 60 vaches: soit un total de 134 bovins.

Ovins : 2 béliers 180 brebis 30 moutons 20 agneaux: soit un total de 232 ovins.

Porcins : 3 verrats 4 truies 80 cochons 15 cochons de lait: soit un total de 102 porcins.

Caprins : 20 chèvres 4 chevreaux : soit un total de 24 caprins.

Abeilles : 30 ruches

## Le temps de l'annexion à la Prusse

Nous ne reviendrons plus sur les causes de la guerre contre la Prusse, en tous cas, l'Alsace et la Lorraine n'ont pas fait longtemps parti de la France (1648-1872), En application du traité de Francfort sur le Main du 10 mai 1871, ratifié par la loi du 18 mai 1871 et de la Convention du 11 décembre 1871, ratifié par la loi du 9 janvier 1872, les alsaciens – lorrains ont la faculté d'opter pour la nationalité française à condition de quitter leurs foyers et de partir pour la vieille France. Ce délai d'option est échu le 1<sup>er</sup> octobre 1872.

Le 3 juin 1872 la Chancellerie Allemande déclare l'Alsace-Lorraine « Reischsland » terre d'empire (Empire Prussien).

La protestation du 17 février 1872 par laquelle les députés Lorrains et Alsaciens avaient affirmé leur attachement à l'unité nationale et proclamé l'inviolabilité de leur droit à rester français n'a pas fait reculer les ambitions prussiennes.

Ne voulant pas passer sous le joug de la Prusse, un bon nombre de personnes émigrent vers la France. 160878 alsaciens-lorrains et une partie de l'ancien département de la Meurthe optèrent pour la nationalité française. Ils furent appelés les optants. (Voir le détail des chiffres sur le site <http://www.optants.fr/OPT.htm>).

Le Gouvernement propose alors aux émigrants de les installer en Algérie où des terres leurs étaient réservées. Une enquête menée en Algérie par l'ex-Préfet de Saverne montre que les 49926 Alsaciens-Lorrains venus en France en 1871/1872 ont boudé l'Algérie. La raison invoquée était : « *Ceux qui ont quitté l'Allemagne ne répondent pas au profil de l'émigrant colon esquissé par la loi, à savoir:*

***Etre chef de famille, avoir un capital de cinq mille francs et vouloir travailler la terre »*** .

En effet, les exilés étaient en majorité de jeunes célibataires qui refusaient de faire le service militaire obligatoire en Allemagne. Ils préféraient aller en Amérique.

Sur cette période, aucun document n'a été déposé aux archives départementales et suite à l'incendie du bâtiment de la mairie à la fin de la guerre en 1945, pratiquement tous les documents ont disparus. Nous n'apprenons donc rien sur le fonctionnement de l'administration communale durant le temps de l'annexion. Néanmoins, nous savons que le bâtiment de la mairie-école fut endommagé sérieusement.

En cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle aux alentours de 1895, la ligne de chemin de fer fut installée entre Colmar et Freiburg.

Sous l'action du curé de l'époque Jean Aloïse Grusz, tous les trains circulant sur la ligne durent s'arrêter à Wolfgantzen. Cela a dû être un événement et bon nombre de gens ont pu sortir du village pour la première fois. Le premier bâtiment servant de gare a été érigé en 1896/97.

Sur la place du village fut érigé en 1902 un bâtiment d'école en utilisation jusqu'en 1964. Le premier instituteur à enseigner dans ce lieu fut Louise Ernst (à voir sous l'enseignement au XX<sup>ème</sup> siècle).

## L'art populaire

Ne quittons pas ce siècle sans parler de l'art populaire très développé en Alsace. Durant ce siècle la vie n'était pas facile, des fêtes au village ou kilbe étaient organisées.

La vie associative était inexistante cependant ce sont des groupes de familles qui s'associaient pour organiser cette manifestation qui consistait à se réunir au milieu du village pour danser. La plupart des communes avaient une place ombragée où se tenait cette manifestation. Des musiciens étaient trouvés et petits et grands s'amusaient, buvaient le vin des vignes qui poussaient sur le ban communal. En ce qui concerne notre village, la date choisie était le dernier dimanche de septembre. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'en 1980 sous d'autres formes et à une autre date naturellement.

## Le surnom du village

Dans beaucoup de régions les communes étaient affublées d'un surnom ou sobriquet.

Il en était d'ailleurs de même pour différencier les familles portant le même patronyme.

N'ayant pourtant aucune attache avec la Bretagne, Wolfgantzen porte le nom de « **Crêpes brûlées** » !

D'où provient ce surnom ? Certains disent que lors d'un mariage, le dessert devait être des crêpes et par inadvertance, la cuisinière les aurait laisser brûler. Les invités venant d'autres communes ont alors surnommé les habitants de Wolfgantzen les "*Crêpes brûlées*".

D'une autre source, mais cela se passait toujours lors d'un mariage, la bru (la belle fille) entrant dans une famille devait manger des crêpes brûlées ... Ne dit-on pas que « Dans la vie il vaut mieux manger son pain noir en premier ».